

Quelques infos sur les élections départementales et régionales

Magny-les-Hameaux met tout en œuvre pour vous permettre de voter dans les meilleures conditions les 20 et 27 juin prochains. Il s'agira des élections départementales et des élections régionales !



Suite à la parution de la circulaire ministérielle, voici déjà quelques informations :

- chaque électrice ou électeur peut disposer de deux procurations établies en France
- le port du masque est obligatoire pour tous les électeurs
- le lavage des mains est une mesure barrière essentielle à l'entrée et à la sortie du bureau de vote
- les électeurs doivent apporter leur propre stylo pour émarger
- les bureaux de vote ouvriront de 8h00 à 20h00
- les électeurs doivent apporter obligatoirement un document d'identité pour pouvoir voter

1. **Si vous n'êtes pas inscrits sur les listes électorales**, nous vous invitons à le faire **avant le vendredi 14 mai** : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

ATTENTION : Les services de la Ville assureront exceptionnellement une permanence ce vendredi 14 mai pour permettre le dépôt des demandes de 12 heures à 14 heures.

2. **Si vous souhaitez faire une procuration** : <https://magny-les-hameaux.fr/ma-ville/services-municipaux/vous-ne-pouvez-pas-vous-deplacer-votez-par-procuration>

Liens utiles

[Plus d'information sur le service élections](#)